



AGENCE
DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
des Appalaches

TABLE DES MATIÈRES

2	MESSAGE DU PRÉSIDENT	2
3	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
4	FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	4
5	RAPPORT FINANCIER 1998-99	5
14	TABLEAU COMPARATIF DES DÉPENSES	14
15	RAPPORT DES ACTIVITÉS RÉALISÉES	15
25	FAITS SAILLANTS DU SONDAGE	25
28	STATISTIQUES DU PROGRAMME	28
31	GRILLE DES TAUX	31
34	LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON	34
35	RAPPORT DE L'AGENT VÉRIFICATEUR	35
52	LISTE DES TITULAIRES AYANT PRODUIT UNE DÉCLARATION	52
53	LISTE OFFICIELLE DES MEMBRES RÉGULIERS	53
55	ENJEUX DE 1999-2000	55

du président *Message*

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, comme les seize autres agences régionales d'ailleurs, est le résultat d'une concertation des partenaires ayant participé au sommet sur la forêt privée au printemps 1995. Ayant débuté ses activités le 27 septembre 1996, l'Agence des Appalaches, a déjà deux ans et demi d'existence. Rappelons que le but premier de la mise en place d'une agence de protection et de mise en valeur est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elle dessert, en l'occurrence pour la région des Appalaches les six MRC suivantes: L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Les Etchemins, Desjardins et Chutes-de-la-Chaudière.

Parmi les moyens qui sont mis en œuvre par l'Agence pour améliorer les connaissances du milieu forestier et pour assister les producteurs forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés figurent respectivement la réalisation du plan de protection et de mise en valeur du territoire et l'application du programme d'aide financière et technique à la réalisation de travaux sylvicoles et d'amélioration foncière. Même si la forêt est le centre des préoccupations de l'Agence, c'est avant tout pour les gens qui la possède, qui en font usage et qui l'habitent qu'elle entend affecter les ressources dont elle dispose pour favoriser son développement et assurer la pérennité des écosystèmes qui la composent.

Les efforts de concertation en vue de prendre des décisions ont marqué le travail des membres du conseil d'administration. L'exigence du consensus et le bien commun ont été omniprésents à chaque rencontre et ont permis d'affirmer sinon de consolider le rôle de notre agence.

L'année qui vient de se terminer représente une première de fonctionnement avec obligation de résultat sur le terrain. Nous croyons avoir bien répondu à nos diverses obligations en regard de la réflexion, de la planification et de l'action.

En effet, nous sommes fin prêts pour l'actualisation du PPMV et pour les discussions de fonds qui entraîneront cet outil.

Je tiens par la présente à remercier les membres du conseil d'administration pour leur participation, leur engagement dans le développement de valeurs et d'objectifs communs et leur support au bon fonctionnement de l'agence.



Pierre Thibaudeau
Président

du Conseil d'administration *Composition*

Conformément au règlement intérieur de l'Agence, les administrateurs représentant les partenaires se répartissent comme suit au sein du Conseil d'administration :

La présidence est tenue par monsieur Pierre Thibaudeau.

CATÉGORIE	ORGANISME/ORGANISATION	ADMINISTRATEUR
Le monde municipal	MRC Chutes-de-la-Chaudière	1- M. Philippe Laberge
	MRC Desjardins	2- M. Guy Plante
	MRC de Bellechasse	3- M. Réal Lemelin
	MRC des Etchemins	4- M. Gérard Bélanger
	MRC de Montmagny	5- M. Rosario Bossé
	MRC de L'Islet	6- M. Jacques Bélanger
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	<u>OGC</u> Gr. for. de Bellechasse-Lévis	1- M. Raynald Pouliot
	Gr. for. du Sud de Dorchester	2- M. Gaston Samson
	Gr. for. de Montmagny et de L'Islet	3- M. Émile Tanguay
	<u>SOPB</u> Synd. prod. bois de la Beauce	1- M. André Lantagne
	Synd. prod. bois de Québec	2- M. Martin Côté
	Office prod. bois de la Côte-du-Sud	3- M. Eddy Morin
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transfor- mation du bois	<u>Sciage</u> Industries Maibec inc.	1- M. Charles Tardif
	Bois Daaquam inc.	2- M. Léandre Rouleau
	Matériaux Blannchet inc.	3- M. Robert Albert
	<u>Pâtes et papiers</u> Domtar inc.	1- M. Bruno Moreau
	Daishowa inc.	2- M. Jacques Morin
	Ministère des Ressources naturelles	Direction régionale de Québec
Unité de gestion des Appalaches		2- M. Richard Bilodeau

RAPPORT ANNUEL 1998-1999

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 1999

financier *Rapport*

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	1
ETATS FINANCIERS	
Produits et charges	2
Evolution des actifs nets	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-7

financier Rapport

RAPPORT DU VERIFICATEUR

Aux administrateurs de
AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

J'ai vérifié le bilan de AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES au 31 mars 1999 ainsi que les états des produits et charges, l'évolution des actifs nets et les flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

ERIC LACHANCE
Comptable agréé

Ville Lac-Etchemin, le 26 mai 1999

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

PRODUITS ET CHARGES exercice clos le 31 mars

	1999	1998
PRODUITS		
Subvention Gouvernement du Québec	2 756 972 \$	2 677 434 \$
Contribution des industries	673 497	709 136
Revenus d'intérêts	31 291	19 354
	<u>3 461 760</u>	<u>3 405 924</u>
CHARGES		
Agents de livraison	3 431 778 \$	3 070 461 \$
Services professionnels du secrétaire général	9 165	38 491
Services professionnels du président	2 750	
Salaires et charges sociales du secrétaire exécutif	45 645	
Services de secrétariat	7 880	
Projet – Plan de protection et de mise en valeur	19 034	
Projet – Sondage	20 999	
Services professionnels – Transfert de connaissances	19 071	
Honoraires de vérification	1 029	919
Location d'équipements		696
Télécommunications	2 964	1 491
Publicité et communications	4 016	
Papeterie et imprimés	3 454	3 568
Cotisation	392	
Frais de déplacements et de repas	4 207	2 215
Assurances	1 345	1 075
Frais de réunion	803	1 038
Frais bancaires		20
Amortissement		
Équipement informatique et logiciels	3 192	
Mobilier et équipement de bureau	311	
	<u>3 578 035</u>	<u>3 119 974</u>
EXCEDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(116 275)	285 950 \$
(DES CHARGES PAR RAPPORT AUX PRODUITS)	\$	

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

EVOLUTION DES ACTIFS NETS
exercice clos le 31 mars

	Investis en immobilisations	Non affectés	1999 Total	1998 Total
SOLDE AU DEBUT		\$ 528 513 \$	528 513 \$	242 563 \$
Excédent des produits par rapport aux charges (des charges par rapport aux produits)	(3 503)	(112) 772	(116 275)	285 950
Investissement en immobilisations	11 134	(11) 134		
SOLDE A LA FIN	7 631 \$	404 607 \$	412 238 \$	528 513 \$

RAPPORT ANNUEL 1998-1999

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

BILAN au 31 mars

	1999	1998
ACTIF A COURT TERME		
Encaisse	285 359 \$	43 156 \$
Placements temporaires, 4.55%, au coût		400 000
Débiteurs	120 071	99 053
Frais payés d'avance	709	
	<u>406 139</u>	<u>542 209</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	7 631	
	<u>413 770 \$</u>	<u>542 209 \$</u>
PASSIF A COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	1 532 \$	13 696 \$
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	7 631 \$	\$
Non affectés	404 607	528 513
	<u>412 238</u>	<u>528 513</u>
	<u>413 770 \$</u>	<u>542 209 \$</u>
POUR LE CONSEIL		

_____, administrateur

_____, administrateur

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

FLUX DE TRESORERIE
exercice clos le 31 mars

	1999	1998
EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapport aux charges (des charges par rapport aux produits)	(116 275)	285 950 \$
Amortissement	3 503	
Eléments hors caisse		
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	(21 018)	8 393
Frais payés d'avance	(709)	
Créditeurs et frais courus	(12 164)	(6 665)
	(146 663)	287 678
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(11 134)	
ACCROISSEMENT (REDUCTION) NET DES ESPECES ET DES QUASI-ESPECES	(157 797)	287 678
ESPECES ET QUASI-ESPECES AU DEBUT	443 156	155 478
ESPECES ET QUASI-ESPECES A LA FIN (note 4)	285 359 \$	443 156 \$

RAPPORT ANNUEL 1998-1999

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

NOTES COMPLEMENTAIRES exercice clos le 31 mars 1999

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITES

L'Agence, constituée en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q. F-4.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode de report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique et logiciels	33 %

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	1999	Valeur nette 1998
Mobilier et équipement de bureau	1 557 \$	311 \$	1 246 \$	\$
Équipement informatique et logiciels	<u>9 577</u>	<u>3 192</u>	<u>6 385</u>	
	11 134 \$	3 503 \$	7 631 \$	\$
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

NOTES COMPLEMENTAIRES
exercice clos le 31 mars 1999

4. ESPECES ET QUASI-ESPECES

Les espèces et quasi-espèces se composent des fonds en caisse. Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan.

	1999	1998
Encaisse	285 359 \$	43 156 \$
Placements temporaires		400 000
	<u>285 359 \$</u>	<u>443 156 \$</u>

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des créditeurs se rapprochent de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

6. INCERTITUDE DECOULANT DU PROBLEME DU PASSAGE A L'AN 2000

Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Tableau comparatif des dépenses

Nous pouvons pour la première fois comparer deux années complètes de fonctionnement relativement aux dépenses encourues et aux revenus. À partir de 1998-99, la contribution du gouvernement sera constante pour les quatre prochaines années. La contribution de l'industrie se maintient sensiblement d'une année à l'autre. Nous avons en compte à recevoir de l'industrie un montant de 111 595 \$ au 31 mars 1999. Ce montant est inclus dans la contribution de l'industrie pour 1998-99.

Nous remarquons que nous avons investi dans le programme de Mise en Valeur en 1998-99 une somme supérieure d'environ 360 000 \$ par rapport à 1997-98. Cette décision du conseil d'administration avait pour but de diminuer le surplus de l'année précédente. De plus, l'engagement d'un permanent à l'Agence en 1998-99, a eu pour effet d'augmenter les frais de fonctionnement par rapport à 1997-98.

	1998-99	1997-98
<u>REVENUS</u>		
Contribution gouvernementale	2 756 972	2 677 434
Contribution de l'industrie	673 497	709 136
Revenus d'intérêts	31 291	19 354
	<u>3 461 760 \$</u>	<u>3 405 924 \$</u>
Surplus de l'année précédente	528 513	242 563
TOTAL REVENUS	<u>3 990 273 \$</u>	<u>3 648 487 \$</u>
<u>FRAIS D'EXPLOITATION</u>		
Programme de mise en valeur	3 431 778	3 070 460
Secrétaire général	9 165	38 491
Président	2 750	
Salaires et charges sociales du secrétaire exécutif	45 645	
Service de secrétariat	7 880	
Plan de protection et de mise en valeur PPMV	19 034	
Sondage	20 999	
Transfert de connaissances	19 071	
Vérification opérationnelle et comptable	1 029	919
Lancement officiel		541
Location système informatique		696
Télécommunications	2 964	1 492
Publicité et communications	4 016	
Papeterie et imprimés	3 454	3 568
Cotisation	392	
Frais de déplacements et repas	4 207	2 215
Assurances	1 345	1 075
Réunions	803	1 038
Frais bancaires		20
Ammortissement		
Équipement informatique et logiciel	3 192	
Mobilier et équipement de bureau	311	
	<u>3 578 035 \$</u>	<u>3 119 974 \$</u>
EXCÉDENT DES REVENUS ET SURPLUS	<u>412 238 \$</u>	<u>528 513 \$</u>

des activités réalisées

Rapport

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT:

Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Sans vouloir diminuer la portée de ce règlement, nous pouvons affirmer que son mandat se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire.

MEMBRES:

La liste complète des membres du conseil d'administration pour l'année 1998-99 est donnée à la page 3 du présent rapport annuel et il est présidé par monsieur Pierre Thibaudeau.

RÉUNIONS:

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'année:

- le 22 mai 1998;
- le 26 juin 1998;
- le 1^{er} septembre 1998;
- le 3 novembre 1998 ;
- le 4 janvier 1999;
- le 25 mars 1999.

Les résolutions adoptées lors de ces rencontres ont porté surtout sur des questions d'ordre administratif, d'ordre technique en rapport avec le programme d'aide financière aux producteurs forestiers.

De plus, les résolutions ont porté sur le mode d'élaboration du plan de protection et de mise en valeur (PPMV), sur la réalisation d'un sondage auprès des propriétaires de lots boisés et sur la mise en place d'un programme de transfert de connaissance à l'Agence des Appalaches avec la collaboration de partenaires.

Le conseil d'administration, en début d'année, a reporté les membres de son comité administratif pour un autre mandat. Ces personnes agissent à titre d'officiers de l'Agence.

Il a adopté les conditions contractuelles du secrétaire exécutif et il a procédé à l'engagement du permanent de l'Agence, monsieur Martin Loiseau.

Le conseil a adopté la prévision budgétaire 1998-99 ainsi que la distribution budgétaire aux agents de livraison avec un montant libre par secteur afin de stimuler la compétition.

Il s'est penché sur les rapports que lui ont soumis les comités de travail et qui ont été adoptés avec ou sans modification.

Le conseil a pris position à plusieurs reprises sur des sujets relatifs au programme d'aide financière à la mise en valeur que l'Agence administre.

Il a établi le mode de fonctionnement pour l'élaboration du document préliminaire au PPMV, en plus de le faire réaliser par la Firme Del Degan, Massé et Associés.

Il a fait réaliser un sondage auprès des propriétaires de lots boisés afin de permettre à l'Agence de les connaître d'avantage pour l'élaboration du plan de protection et de mise en valeur et, pour réaliser une stratégie de transfert de connaissances et de communication.

Le conseil d'administration, a pu cette année, avant le 31 mars 1999, adopter les modifications proposées aux normes par le comité de révision du programme et accepter une grille des taux pour la saison 1999-2000.

Les administrateurs ont décidé pour le printemps 1999 de distribuer, avec l'aide des agents de livraison accrédités par l'Agence, les plants pour la semaine de l'Arbre et ceux non subventionnés pour le territoire des Appalaches.

Le conseil d'administration a statué sur l'accréditation de la compagnie Daishowa à partir de la saison 1999-2000 et, de ne plus accréditer les Services forestiers Mercier enr.

Finalement, à titre de représentants de l'Agence, le président et le secrétaire exécutif ont assisté à la rencontre des agences le 12 mars 1999.

COMITÉ ADMINISTRATIF

MANDAT:

Le comité administratif a pour mandat la gestion de la trésorerie de l'Agence et le fonctionnement des opérations courantes. Son action est tributaire des décisions du conseil d'administration.

MEMBRES:

M. Pierre Thibaudeau, président
M. André Lantagne, vice-président
M. Gaston Samson, trésorier
M. Charles Tardif, directeur
M. Martin Loiselle, secrétaire

M. Richard Bilodeau a été invité à participer aux rencontres du 9 avril 1998 et du 1^{er} février 1999.

RÉUNIONS:

Le comité administratif s'est réuni à six reprises au cours de l'année:

- le 9 avril 1998;
- le 18 septembre 1998;
- le 19 octobre 1998;
- le 16 novembre 1998 ;
- le 1^{er} février 1999 ;
- le 15 mars 1999.

Les activités du comité ont été centrées surtout autour de la préparation du budget et des mesures à prendre dans les dossiers relatifs au programme d'aide financière qui ont une incidence sur les dépenses.

Le comité a abordé certains sujets d'intérêt plus général afin de mieux cerner les problématiques et de soumettre des recommandations au conseil d'administration.

Il a terminé son mandat d'élaboration d'un plan de communication par une présentation de la part de madame Sylvie Fortin d'Esquisse Communication Marketing et par le dépôt du plan au conseil d'administration.

Les sujets suivants ont fait l'objet d'une décision et/ou d'une recommandation au conseil d'administration:

- l'état de la situation de la contribution des titulaires de permis d'usine de transformation primaire de bois et les mesures à prendre pour la vérification des versements dus à l'Agence;
- Le délai de facturation après la fin des travaux exigé des agents de livraison et la date limite de facturation de ces travaux.
- Traitement du secrétaire exécutif et service de secrétariat.
- Dépenses d'immobilisation par l'acquisition d'un système informatique et d'un équipement de bureau adéquat.
- la préparation du budget d'opération pour l'année 1998-99 et 1999-2000;
- la répartition de l'enveloppe budgétaire aux agents de livraison accrédités;
- l'assurance responsabilité des administrateurs;
- L'engagement des agents de livraison à investir leur budget et l'attribution du budget libre par secteur ;
- Budget pour le transfert de connaissances, l'information et la formation ;
- Le logo et la papeterie de l'Agence des Appalaches ;

- Le mandat de l'agent payeur et de l'agent vérificateur pour 1999-2000 ;
- Distribution des plants non subventionnés, le mode de fonctionnement ;
- Sondage auprès des propriétaires de lots boisés ;
- Procédure de renouvellement des plans d'aménagement forestiers ;
- Renouvellement du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins.

COMITÉ SUR LA RÉVISION DU PROGRAMME

MANDAT:

Le comité sur la révision du programme, comme son nom l'indique, a pour mandat l'étude de toutes questions se rapportant à la livraison du programme d'aide financière et technique à la mise en valeur des forêts privées. Il relève directement du conseil d'administration et peut mettre en place des sous-comités pour l'assister au besoin.

MEMBRES:

M. Jacques Bélanger, président
M. Gérard Bélanger
M. Raynald Pouliot
M. Gaston Samson
M. Simon Giguère
M. Jean-Pierre Dansereau
M. Bruno Moreau
M. Robert Albert
M. Richard Bilodeau
M. Denis Ouellet
M. Martin Loiselle, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité sur la révision du programme s'est réuni à deux reprises au cours de l'année:

- le 27 janvier 1999;
- le 3 mars 1999;

Les sujets abordés par le comité ont soit été adoptés par le conseil d'administration ou ont tout simplement permis de préciser la portée de certaines pratiques se rapportant à la livraison du programme.

En plus d'avoir discuté d'un programme sur l'aménagement des érablières, le comité s'est fait aider par le sous-comité des normes techniques et administratives pour les sujets suivants :

- la taille de formation dans les plantations de feuillues d'ombre ;
- préciser les critères d'admissibilité des peuplements résineux ou mélangés pour l'éclaircie précommerciale ;
- regarder la possibilité d'ajouter le traitement d'éclaircie intermédiaire ;
- étudier l'admissibilité au dégagement des plantations de plus de 6 ans dont les plants opprimés se situent entre 30% et 40% ;
- permettre l'éclaircie précommerciale dans les plantations résineuses ;
- admettre la facturation des travaux ayant une superficie de 0,2 à 0,4 hectares ;

- accepter dans l'éclaircie précommerciale de peuplement de feuillus d'ombre l'utilisation de la méthode systématique en plus de la méthode par puits de lumière ;
- définir le drainage en milieu boisé par rapport à celui en milieu dénudé ;
- permettre l'épandage du matériel excavé lors du drainage en certaines circonstances ;
- remettre la voirie forestière comme traitement admissible à l'aide financière ;
- modifier les critères d'admissibilité pour le dégagement mécanique de la régénération naturelle ;
- déterminer le potentiel commerciale des feuillus intolérants en fonction de la qualité des stations ;
- faire sept classes de travaux pour la préparation de terrain, peu importe la machinerie utilisée ;
- modifier la cartographie du plan d'aménagement forestier ;
- simplifier la liste des travaux admissibles à l'aide financière.

Le comité s'est fait aider par le sous-comité sur la vérification opérationnelle pour les sujets suivants :

- l'évaluation des résultats de la vérification opérationnelle 1998 et conception du bulletin 1998 ;
- les améliorations pour 1999 en ajoutant comme critères d'évaluation la satisfaction de la clientèle et la moyenne par producteur desservi ;

- mode de distribution du budget des agents de livraison pour 1999-2000 en fonction de leur performance au bulletin de 1998 ;
- mode d'évaluation de la satisfaction des services rendus par les agents de livraison.

COMITÉ DU PPMV

MANDAT:

Le comité du PPMV a pour mandat de déterminer les principales voies de réalisation du plan de protection et de mise en valeur, d'établir les étapes de réalisation et de faire les recommandations qui s'imposent au conseil d'administration.

MEMBRES:

M. Pierre Thibaudeau, président
 M. Rosario Bossé
 M. Bruno Moreau
 M. Raynald Pouliot
 M. Richard Bilodeau
 M. Daniel Racine, aménagiste
 M. Martin Loiselle, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité sur le PPMV s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année:

- le 6 juin 1998 ;
- le 9 juillet 1998 ;
- le 24 août 1998 ;
- le 12 janvier 1999 ;
- le 2 février 1999.

Les sujets traités ont servi à alimenter le conseil d'administration

dans les décisions concernant la réalisation des différentes étapes du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire. Plus précisément, le comité a participé à la réalisation des différentes activités suivantes :

- Il a recommandé la conception d'un document préliminaire au PPMV ;
- Le secrétaire exécutif a été nommé coordonnateur du plan de protection et de mise en valeur et il a assisté à différentes rencontres d'information sur des sujets relatifs au PPMV ;
- Le comité a élaboré un cahier de charge et procédé à un appel d'offres pour la réalisation du document préliminaire ;
- Il a analysé les soumissions du document préliminaire et il a fait une recommandation au conseil d'administration ;
- Le comité sur le PPMV et le secrétaire exécutif ont suivi la réalisation du document préliminaire et ils ont apporté leurs commentaires pour fin de correction du document final.
- Il a distribué une copie du document préliminaire à chaque administrateur ;
- Le comité sur le PPMV avec le comité sur le sondage a participé à l'élaboration du questionnaire, à l'appel d'offres et à la sélection du mandataire pour la réalisation du sondage ;

- Les membres du comité ont assisté à la présentation des résultats du sondage par la Firme Impact Recherche ;
- Finalement, le comité a élaboré les modes de réalisation des différentes parties du PPMV en fonction des composantes décrites à l'intérieur du document préliminaire et en considérant la volonté de participation du monde municipale (MRC) et des représentants des propriétaires (Syndicats et Office du territoire).

Lors de la réalisation du document préliminaire au PPMV, le conseil d'administration a été mis à la contribution à deux reprises.

1. Le premier atelier de travail a eu lieu le 3 novembre 1998. Les objectifs de cette rencontre étaient de présenter brièvement les principales ressources et affectation du territoire ; de connaître les attentes des partenaires ; et d'identifier les intérêts collectifs et particuliers sur les orientations et les stratégies.
2. Le deuxième atelier de travail a eu lieu le 14 janvier 1999. Les deux thèmes abordés lors de cette rencontre étaient de déterminer les objectifs généraux à atteindre en matière de protection et de mise en valeur des ressources forestières et de proposer les composantes potentielles du PPMV des forêts privées des Appalaches.

Finalement, les administrateurs ont été invités à participer à une journée d'information le 20 novembre 1998 concernant la participation du public dans l'élaboration du PPMV.

COMITÉ SUR LES TAUX

MANDAT:

Le mandat du comité était de déterminer la valeur des traitements offerts au programme de mise en valeur des forêts privées, afin de vérifier que l'Agence ne paie pas plus de 80 % de la valeur des travaux. De plus le comité devait avec la programmation des travaux de 1998-1999 effectuer une comparaison avec les taux de la forêt publique.

MEMBRES:

M. Denis Ouellet
 M. Pierre Duval
 M. Gaston Samson
 M. Raynald Pouliot
 M. Jean-Pierre Dansereau
 M. Herman Lavoie
 M. Roger Dutil

M. Martin Loiselle, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité sur les taux s'est réuni à deux reprises au cours de l'année:

- le 5 février 1999 ;
- le 17 mars 1999.

Dans un premier temps, pour réaliser et approfondir l'étude de la valeur des travaux offerts par l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, le comité a consulté la méthode de calcul de l'Agence du Bas-St-Laurent et il l'a adaptée à la réalité de notre territoire.

Le comité sur les taux a du émettre des hypothèses afin d'établir les différentes données pour alimenter le calcul de la valeur des travaux. Voici les différents intrants qui ont été apportés par le comité et résolus par le conseil d'administration qui ont servi à réaliser l'étude :

- le salaire journalier pour un ouvrier sylvicole ;
- les avantages sociaux des travailleurs ;
- les frais de scie mécanique et de débroussaillles ;
- les frais de débardage ;
- les frais de différentes machineries forestières ;
- la productivité pour les différents travaux ;
- les coûts techniques et de surveillances des travaux.

Le comité a comparé les taux pour l'exécution des travaux de l'étude avec ceux de la forêt publique.

Le comité sur les taux a reçu le mandat du conseil d'administration de proposer une grille des taux des travaux pour la saison 1999-2000.

COMITÉ SUR LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

MANDAT:

Le comité est constitué d'un représentant des deux Syndicats et de l'Office de notre territoire et, ils agissent à titre de consultant pour l'Agence.

Le mandat du comité consistait dans un premier temps à rédiger un document avec le composantes suivantes : définition du transfert de connaissances, de la formation et de l'information auprès des propriétaire de lots boisé ; résumé de ce qui ce fait actuellement dans le territoire ; définition des objectifs à atteindre et élaboration des stratégies préliminaires pour l'ensemble du territoire. Par la suite, à donner une formation pour chacun de leur territoire en fonction des besoins de la clientèle.

MEMBRES:

M. Jean-Pierre Dansereau
M. Herman Lavoie
M. Simon Rodrigue
M. Martin Loiselle, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité sur le transfert de connaissances s'est réuni à deux reprises au cours de l'année:

- le 14 octobre 1998 ;
- le 8 décembre 1998.

Les deux rencontres ont permis aux membres d'établir l'encadrement pour la rédaction du document stratégique et la coordination de la formation sur le territoire de l'Agence. Le document a été présenté au conseil d'administration du 14 janvier 1999.

La formation a été donnée à l'intérieur des trois secteurs de l'Agence par chacun des syndicats respectifs.

Dans le secteur de Monmagny-L'Islet, l'Office des producteurs de bois de la Côte-du-Sud ont réalisé 5 activités de transfert de connaissances :

- Comptabilité 1 et 2 ;
- Travail avec la débroussailleuse ;
- Travail avec la scie à chaîne ;
- Les premiers soins.

Dans le secteur couvert par le Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec, neuf cours ont été offerts aux propriétaires :

- 4 cours d'affûtage de la scie à chaîne ;
- 1 cours sur la fiscalité forestière ;
- 2 cours sur l'entretien de la scie à chaîne ;
- 1 cours d'affûtage et entretien de la scie à chaîne ;
- 1 cours sur le mesurage du bois feuillu de qualité.

Pour le secteur desservi par le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, dix sessions de formation ont été réalisées :

- 6 cours d'affûtage de scie à chaîne ;
- 4 cours de fiscalité.

Finalement, pour cette première expérience pour l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, environ 350 propriétaires ont bénéficié d'une formation gratuitement.

COMITÉ SUR LE SONDAGE

MANDAT:

Le comité sur le sondage a pour mandat de préparer un appel d'offres conjointement avec l'Agence de la Chaudière, de recommander un mandataire au conseil d'administration et de préparer le questionnaire selon les exigences de l'Agence.

MEMBRES:

M. Richard Bilodeau
M. Herman Lavoie
M. Simon Rodrigue
M. Martin Loïselle, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité sur le sondage s'est réuni seulement le 12 janvier 1999:

Cette rencontre avait pour objectif de finaliser l'appel d'offres et le questionnaire pour le sondage.

Le secrétaire exécutif a agit à titre de coordonnateur dans ce dossier. Il a rencontré le coordonnateur de l'Agence de la Chaudière à deux reprises afin de s'entendre sur le questionnaire et l'appel d'offres. De plus, il a préparé un tableau comparatif des différentes soumissions pour les membres du comité et du conseil d'administration. Il a rencontré la firme sélectionnée pour une rencontre de départ et pour faire de l'écoute active.

La firme sélectionnée, Impact Recherche, a réalisé un prétest le 11 février 1999 qui nous a permis de valider notre questionnaire.

Les entrevues téléphoniques ont été effectuées du 23 février au 6 mars 1999 et le taux de participation a été de 79 %, ce qui est excellent pour un sondage téléphonique. Les données ont été compilées et une présentation des résultats a été réalisée. Une copie du rapport a été transmise aux administrateurs de l'Agence. Les faits saillants du sondage se retrouve à la page 25 du présent rapport.

RENCONTRES D'INFORMATION AVEC LES AGENTS DE LIVRAISON

OBJECTIFS:

L'objectif de ces rencontres est d'informer les agents de livraison et l'agent vérificateur des décisions et des orientations du conseil d'administration de l'Agence. De plus, lors de ces réunions, les participants ont l'opportunité de faire valoir leur points de vue.

REPRÉSENTANTS:

M. Martin Loiselle, secrétaire exécutif
Les agents de livraison
L'agent vérificateur

RÉUNIONS:

le 15 juillet 1998

Les sujets traités lors de cette séance d'information sont :

- la répartition budgétaire 1998-1999 ;
- le budget libre par secteur ;
- possibilité de présenter des projets expérimentaux et de donner des conseils techniques aux producteurs forestiers ;
- remise du cahier des normes et explication des modifications ;
- mode de fonctionnement pour la saison 1998-1999 ;
- épidémie de la tenthrede à tête jaune ;
- les andains versus les superficies de l'entretien aux phytocides ;
- rapport de la vérification opérationnelle 1997-98 ;
- signature des protocoles d'entente.

le 15 décembre 1998

Les sujets traités lors de cette séance d'information sont :

- le bilan de la saison 1998-99 ;
- le bilan de la distribution du budget libre ;
- demandes de modification des normes ;
- distribution des plants non subventionnés pour le printemps 1999 ;

- engagement d'investir la totalité du budget ;
- moyenne par producteur desservi ;
- objectif de reboisement.

du sondage

Faits saillants

Superficie des propriétés et des lots boisés

- Au total, la superficie moyenne des propriétés de la région des Appalaches se situe à 54 hectares. La majorité des répondants (65%) possèdent des propriétés dont la superficie totale ne dépasse pas 50 hectares.
- Chez la presque totalité des répondants (99%), on retrouve une superficie boisée sur les lots, alors que les autres types de superficie (en friche, en culture) ne sont que très minimes. La superficie boisée moyenne se situe à 42 hectares.

Objectifs de propriété de lots à bois

- Le « divertissement ou récréation » (82%) constitue la raison la plus importante pour justifier la propriété de lots à bois pour toutes les régions étudiées sauf l'Agroforestier, où la raison évoquée le plus fréquemment est le « bois de chauffage » (83%).

Accessibilité aux lots

- Chez 76% des répondants, il y a un chemin privé qui permet de circuler avec un véhicule. Pour la grande majorité des répondants, à peu près tous les types de véhicule peuvent y circuler, sauf le camion remorque qui ne peut circuler que sur environ la moitié des lots (46%).

Aménagement forestier

- Le tiers des répondants (33%) possèdent un plan d'aménagement ou un plan simple de gestion signé par un ingénieur forestier. Soulignons que la proportion est supérieure dans la région d'Etchemin-Bellechasse.
- La majorité des propriétaires de lots boisés (79%) ont déjà réalisé des travaux d'aménagement ou de coupe de bois sur leurs lots (soit 72%).
- La grande majorité des propriétaires qui ont déjà réalisé des travaux d'aménagement ou de coupe de bois sur leur lot boisé (81%) déclarent avoir effectué une coupe de nettoyage au cours des cinq dernières années. Il s'agit du seul élément qui a été mentionné par plus de la moitié des répondants.
- Une proportion de 95% des gens ont réalisé eux-mêmes leur coupe de nettoyage. Seulement une personne sur dix l'a fait sous l'initiative d'un conseiller forestier. Les activités de coupe et d'éclaircie sont d'ailleurs les activités qui sont le plus souvent effectuées par la personne même.
- Les travaux qui ont été entrepris sous l'initiative d'un conseiller forestier sont principalement les suivants : la préparation de terrain (76%), la plantation (72%) et le dégagement de plantation (58%).

du sondage

Faits saillants

- Les activités de préparation de terrain (66%) et de plantation (61%) ont nécessité une aide financière. En contrepartie, les activités de coupe sont celles qui ont nécessité le moins de support financier (9% pour la coupe sélective et 3% pour la coupe de nettoyage).

Récolte en 1998 et coupes de bois

- Si l'on tient compte de l'ensemble des répondants, le bois de sciage résineux (25 m³ en moyenne) constitue la principale récolte réalisée par les propriétaires de boisés, suivi de près par le bois de chauffage (22 m³ en moyenne).
- La grande majorité des répondants (78%) qui ont effectué au moins une coupe de bois sur leur lot boisé au cours des cinq dernières années l'ont fait annuellement. Près d'un répondant sur dix a effectué l'opération aux deux ans et 11% le font une fois aux trois ans et plus.
- Parmi les différents types de coupe de bois, plus de la moitié des répondants (62%) procèdent généralement à une éclaircie faible.
- Les éclaircies fortes constituent le type de coupe qui est effectué sur la plus grande superficie (moyenne de 7 hectares).
- Lorsque l'on considère l'ensemble des régions, les arbres récoltés sont également répartis entre ceux de forts diamètres (47%) et ceux de diamètres variés (47%).
- Après une première éclaircie, la deuxième coupe que les gens prévoient effectuer sur leurs lots est majoritairement (82%) une autre éclaircie.
- Pour toutes les régions évaluées, le tracteur de ferme est l'équipement le plus utilisé (45% des répondants l'utilisent fréquemment) pour sortir le bois des lots boisés, suivi du VTT (31%) et de la motoneige (13%).
- Dans l'ensemble, si certains propriétaires ne prévoient pas faire de travaux d'aménagement, d'achat et de vente de lots boisés au cours des cinq prochaines années, c'est à cause du manque de temps, raison mentionnée de façon spontanée et assistée par 60% des répondants dans l'ensemble des régions.

Propriétés érablières

- Dans l'ensemble, 40% des personnes interrogées déclarent être propriétaires d'une érablière, qu'elle soit exploitée ou non.
- Une proportion de 65% des gens qui possèdent une érablière considèrent que la production de bois est compatible avec la production de sirop d'érable.

Autres utilisations des espaces de lots boisés

- Si l'on ne tient pas compte de la réalisation de travaux d'aménagement, les lots boisés ont surtout servi à la récréation (47%) et à la chasse dans une moindre mesure (38%).

du sondage *Faits saillants*

- Plus de la moitié (68%) de ceux qui se sont adonnés à la production sucrière ont affirmé en avoir tiré des profits. En ce qui a trait aux autres activités, la proportion de gens qui en ont tiré des revenus est négligeable.
- De façon générale, la coupe de bois n'est pas perçue comme ayant des effets négatifs sur les différentes activités praticables en forêt.
- Lorsque l'on mesure la réceptivité des propriétaires à l'égard du changement de méthodes de coupe de bois pour mieux respecter l'environnement (protection de l'eau et des sols, habitats des animaux, etc.), les opinions sont partagées. En fait, à peu près autant de gens sont réceptifs que ceux qui ne modifieraient pas leurs habitudes (résultats se situant de 44% à 58%).

Règlementation municipale

- Un nombre restreint de répondants (38%) connaissent l'existence d'une réglementation municipale ou régionale applicable à la coupe de bois sur les lots boisés.
- La très grande majorité des répondants (84%) sont très en accord (65%) ou assez en accord (19%) avec des réglementations qui empêchent la coupe abusive sur une superficie plus grande que quatre hectares (dix acres).

Impact de certains incitatifs sur l'utilisation des propriétés forestières

- Une proportion limitée de répondants (20%) profitent du remboursement de taxes foncières destiné aux producteurs forestiers.
- Lorsque l'on suggère différents éléments susceptibles d'inciter davantage les propriétaires à faire des travaux d'aménagement en vue d'accroître la productivité de leurs propriétés, c'est la réduction de taxes et d'impôts pour les producteurs forestiers (56%) qui bénéficie du plus grand intérêt.
- Au total, 54% des répondants se disent « très » ou « assez intéressés » à l'égard d'un programme d'aide visant à encourager les propriétaires de lots boisés privés à réaliser des aménagements pour la faune sur leurs propriétés.
- Parmi l'ensemble des répondants, seulement 12% ont déjà suivi des cours de formation en aménagement forestier.
- Dans l'ensemble, le rôle du Syndicat des producteurs de bois et celui des groupements forestiers est connu par près de la moitié des gens (respectivement 46% et 45%). Le rôle de l'Agence de mise en valeur des forêts privées est le moins connu de tous, seulement 16% des répondants ont répondu qu'ils le connaissaient « très » ou « assez bien ».

du programme
Statistiques

Tableau 1

NOMBRE DE PRODUCTEURS FORESTIERS ACTIFS PAR MRC

MRC	NOMBRE DE PRODUCTEURS ACTIFS*	POURCENTAGE %
L'ISLET	726	17,6 %
MONTMAGNY	544	13,2 %
BELLECHASSE	1027	24,9 %
DESJARDINS	76	1,8 %
CHUTES DE LA CHAUDIÈRE	192	4,7 %
LES ETCHEMINS	1561	37,8 %
TOTAL	4126	100%

* Les producteur actifs : ceux qui sont enregistrés et qui possède un plan d'aménagement forestier en 1998-99

Tableau 2

**BUDGET INVESTI PAR LES AGENTS DE LIVRAISON EN 1998-99
ET
LA MOYENNE PAR PRODUCTEUR FORESTIER DESSERVI INCLUANT LES PAF**

AGENT DE LIVRAISON	BUDGET INVESTI		MOYENNE PAR PRODUCTEUR	
	\$	%	Nombre	\$
Groupement forestier de L'Islet	470 254	13,7 %	103	4 566
Groupement forestier de Montmagny	492 545	14,4 %	113	4 359
Coopérative de gestion des Appalaches	79 067	2,3 %	26	3 041
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	295 220	8,6 %	152	1 942
Groupement forestier du Sud de Dorchester	677 486	19,7 %	252	2 688
Syndicat des producteurs de bois de la Beauce	389 246	11,3 %	224	1 738
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	604 704	17,6 %	187	3 234
Conseillers forestiers de la région de Québec	350 003	10,2 %	187	1 872
Groupe Foram enr.	71 433	2,1 %	23	3 106
Services forestiers Mercier inc.	1 819	0,1 %	2	909
TOTAL	3 431 777	100 %	1269	2704

Tableau 3

AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
05	Remise en production : Préparation de terrain	724 547	914	ha
06	Remise en production : Plantation	811 292	3 445	,000 plants
07	Entretien de plantation	582 935	1 442	ha
08	Éducation de peuplements : Traitements non commerciaux	1 144 567	1 395	ha
09	Éducation de peuplements : Traitements commerciaux	29 539	52	ha
10	Drainage	43 060	40 817	m
11	Plans d'aménagement forestier	95 837	604	plans
	TOTAL	3 431 777		

des taux Grille

**TAUX DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉS PAR L'AGENCE
POUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN 1998-99**

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
05 - REMISE EN PRODUCTION – PRÉPARATION DE TERRAIN			
05-1 FRICHE HERBACÉE			
PRDES	0510	Désherbage mécanique ou manuel	225/ha
DCT	0518	Application de phytocides terrestre	405/ha
DCA	0519	Aérien	275/ha
DBMAD	0517	Débroussaillage-déblaiement manuel (- 50 % de couverture)	285/ha
PRLH	0520	Labourage + hersage agricole (pl. feuillus)	295/ha
05-2 FRICHE EMBROUSSAILLÉE			
DMD	0501	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement	845/ha
DMED	0504	Déchiquetage	590/ha
DMEPRH2	0512	Hersage forestier	590/ha
DMEL	0502	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	425/ha
DBD	0516	Déblaiement mécanique	355/ha
DCT	0518	Application de phytocides terrestre	405/ha
DCA	0519	Aérien	275/ha
PRLHF	0521	Labourage et hersage forestier	900/ha
05-3 TERRAINS FORESTIERS			
RDMD	0507	Récupération débroussaillage + déblaiement	870/ha
DBD	0516	Déblaiement mécanique	355/ha
DMEPRH2	0512	Hersage forestier	590/ha
DCT	0518	Application de phytocides terrestre	405/ha
DCA	0519	Aérien	275/ha
DMD	0501	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement	845/ha
SMED	0511	Scarifiage - léger	225/ha
SMEBC	0513	- moyen	315/ha
SMAT	0514	Scarifiage manuel	225/1000 m.
PRLHF	0521	Labourage et hersage forestier	900/ha

RAPPORT ANNUEL 1998-1999

06 - REMISE EN PRODUCTION - PLANTATION

06-1 FRICHE HERBACÉE

PMANR	0626	Plantation manuelle	- racines nues résineux	195/1000 p
PMAF	0636		- racines nues feuillus	265/1000 p
PFD	0628		- PFD racines nues résineux	245/1000 p
PMARR6	0630		- récipient - 67 cavités (50 à 109 cc)	175/1000 p
PMARR4	0632		- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	185/1000 p
PMARR	0639		- récipient 200 à 299 cc	230/1000 p
PMARR	0638		- récipient 300 cc et plus	285/1000 p
PMERN	0634	Plantation mécanique		120/1000 p

06-2 FRICHE EMBROUSSAILLÉE

PMANR	0626	Plantation manuelle	- racines nues résineux	195/1000 p
PMAF	0636		- racines nues feuillus	265/1000 p
PFD	0628		- PFD racines nues résineux	245/1000 p
PMARR6	0630		- récipient - 67 cavités (50 à 109 cc)	175/1000 p
PMARR4	0632		- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	185/1000 p
PMARR	0639		- récipient 200 à 299 cc	230/1000 p
PMARR	0638		- récipient 300 cc et plus	285/1000 p

06-3 TERRAIN FORESTIER

PMANR	0626	Plantation manuelle	- racines nues résineux	195/1000 p
PMAF	0636		- racines nues feuillus	265/1000 p
PFD	0628		- PFD racines nues résineux	245/1000 p
PMARR6	0630		- récipient - 67 cavités (50 à 109 cc)	175/1000 p
PMARR4	0632		- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	185/1000 p
PMARR	0639		- récipient 200 à 299 cc	230/1000 p
PMARR	0638		- récipient 300 cc et plus	285/1000 p

06-4 ENRICHISSEMENT

EMBR	0626	Mini bandes	- racines nues résineux	195/1000 p
EMBF	0636		- racines nues feuillus	265/1000 p
EMBPF	0628		- PFD résineux	245/1000 p
EMBR4	0632		- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	185/1000 p
EMB	0639		- récipient 200 à 299 cc	230/1000 p
EMB	0638		- récipient 300 cc et plus	285/1000 p
ETR	0637	Trouées	- racines nues	265/1000 p
ETR	0635		- PFD racines nues	405/1000 p
ETR	0633		- récipient 200 à 299 cc	405/1000 p
ETR	0631		- récipient 300 cc et plus	445/1000 p

06-5 REGARNI DE PLANTATION

ERPRN	0641		- racines nues résineux	195/1000 p
ERPF	0647		- racines nues feuillus	265/1000 p
ERPPFD	0643		- PFD racines nues	245/1000 p
ERPRR4	0645		- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	185/1000 p
ERP	0642		- récipient 200 à 299 cc	230/1000 p
ERP	0644		- récipient 300 cc et plus	285/1000 p

06-6 REGARNI DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE

ERRNN	0649		- racines nues résineux	215/1000 p
ERRNF	0652		- racines nues feuillus	265/1000 p
ERRNPF	0653		- PFD racines nues	260/1000 p
ERRNR4	0651		- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	205/1000 p
ERRN	0648		- récipient 200 à 299 cc	245/1000 p
ERRN	0650		- récipient 300 cc et plus	300/1000 p

06-7 TRANSPORT DE PLANTS

TRA	0695		- plants de dimensions régulières	15/1000 p
TRA	0696		- PFD racines nues	20/1000 p
TRA	0697		- récipient 200 à 299 cc	20/1000 p
TRA	0698		- récipient 300 cc et plus	35/1000 p

07 - ENTRETIEN DE PLANTATION			
07-1 FRICHE HERBACÉE			
EDES	0754	Désherbage mécanique ou manuel	225/ha
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	540/ha
ECCT	0756	Application de phytocides terrestre	405/ha
ECCA	0757	Aérien	275/ha
ECME	0758	Dégagement méc. ou man. (haut. moy. des plants opprimés inférieure à 1,0 m)	755/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	345/ha
PAI	0790	Paillis dégradables	880/ha
07-2 FRICHE EMBROUSSAILLÉE			
EDES	0754	Désherbage mécanique ou manuel	225/ha
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	540/ha
ECCT	0756	Application de phytocides terrestre	405/ha
ECCA	0757	Aérien	275/ha
ECME	0758	Dégagement méc. ou man. (haut. moy. des plants opprimés inférieure à 1,0 m)	755/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	345/ha
07-3 TERRAIN FORESTIER			
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	540/ha
ECCT	0756	Application de phytocides terrestre	405/ha
ECCA	0757	Aérien	275/ha
ECME	0758	Dégagement méc. ou man. (haut. moy. des plants opprimés inférieure à 1,0 m)	755/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	345/ha
08 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX			
08-1 DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
DEGM	0858	Dégagement mécanique ou manuel	540/ha
DEGCT	0859	Application de phytocides terrestre	405/ha
DEGCA	0860	Aérien	275/ha
08-2 ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE			
CPCR	0862	Résineux	830/ha
CPCFT	0863	Feuillus d'ombre	885/ha
CPCFI	0864	Feuillus de lumière	710/ha
CPCM	0865	Mélangés	830/ha
09 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS COMMERCIAUX			
RJR	0970	Coupe de jardinage avec martelage	- résineux 660/ha
RJF	0971		- feuillus d'ombre 595/ha
CERM	0966	Éclaircie commerciale avec martelage	- résineux 660/ha
CEFM	0967		- feuillus d'ombre 595/ha
CEFEM	0976		- feuillus de lumière 595/ha
CER	0977	Éclaircie commerciale sans martelage	- résineux 570/ha
CS	0968	Coupe de succession	- feuillus de lumière 410/ha
RCPERM	0973	Coupe progressive d'ensemencement	- résineux 660/ha
RCPEFM	0974	(avec martelage)	- feuillus d'ombre 420/ha
RBB	0972	Coupe par bandes	285/ha
CRBA	0975	Coupe de récupération	235/ha
10 - AUTRES TRAVAUX			
NCDR	1081	Drainage	en terrain boisé 1,23/m ³
PRDR	1080		en terrain dénudé 1,04/m ³
VFC	1082	Voirie forestière	construction de chemin nil
VFA	1083		Amélioration de chemin nil
11 - PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER			
PAF	1122	4 à 50 ha	130
PAF	1123	51 à 100 ha	255
PAF	1124	101 à 250 ha	390
PAF	1125	251 à 799 ha	515

des agents de livraison

Liste

ACCREDITÉS EN 1998-99

<p>Monsieur Réjean Ouellet No 10 <i>Groupement forestier de l'Islet inc.</i> 17, rue des Sociétaires, C.P. 969 Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0 No tél.: (418) 598-3056 No téléc.: (418) 598-3058 Cofocs@globetrotter.net</p>	<p>Monsieur Réjean Ouellet No 09 <i>Groupement forestier de Montmagny inc.</i> 17, rue des Sociétaires, C.P. 969 Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0 No tél.: (418) 598-3056 No téléc.: (418) 598-3058 Cofocs@globetrotter.net</p>
<p>Monsieur Raynald Pouliot No 05 <i>Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.</i> 69A, Route 281 Saint-Magloire (Québec) G0R 3M0 No tél.: (418) 257-2665 No téléc.: (418) 257-2666 Gfbell@belin.qc.ca</p>	<p>Monsieur Gaston Samson No 08 <i>Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.</i> 1506, 25e Avenue, C.P. 129 Saint-Prosper (Québec) G0M 1Y0 No tél.: (418) 594-8208 No téléc.: (418) 594-8584</p>
<p>Monsieur Simon Giguère No 32 SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA BEAUCE 3500, 6e Avenue Ouest Ville Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9 No tél.: (418) 228-5110 No téléc.: (418) 228-5800 Ssbb@globetrotter.qc.ca</p>	<p>Monsieur Claude Bergeron No 80 <i>Conseillers forestiers de la région de Québec inc.</i> 1515, rue St-Jean Baptiste, Suite 115 Québec (Québec) G2E 5S2 No tél.: (418) 872-1773 No téléc.: (418) 872-6773 Cfrq@qc.aira.com</p>
<p>Monsieur François Couture No 55 <i>Groupe Forum enr.</i> 150, Rang 2 Frampton (Québec) G0R 1M0 No tél.: (418) 479-5755 No téléc.: (418) 479-5664 No cellulaire (418) 226-5573</p>	<p>Monsieur Marc Cloutier No 81 <i>Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.</i> 1120, 6e Avenue, C.P. 148 La Pocatière (Québec) G0R 1Z0 No tél.: (418) 856-5828 No téléc.: (418) 856-2775 Coflapoc@globetrotter.net</p>
<p>Monsieur Henriot Beaudet No 41 COOPÉRATIVE DE GESTION FORESTIÈRE DES APPALACHES 519, rue Principale Sainte-Apolline (Québec) G0R 2P0 No tél.: (418) 469-3033 No téléc.: (418) 469-2711 Coopgfa@globetrotter.net</p>	<p>Monsieur Jérôme Mercier No 74 <i>Services forestiers Merciers enr.</i> 20, rue D'Aubigny Lévis (Québec) G6V 4T1 No tél.: (418) 837-5128 No téléc.: (418) 837-6185</p>

de l'agent vérificateur
Rapport

RAPPORT DE VÉRIFICATION
OPÉRATIONNELLE

ANNÉE 1998

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Présenté par : Michel Boucher

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES (12)

L'ISLET, LE 05 MARS 1999

1.- GÉNÉRALITÉS

Les résultats sont pour l'ensemble de l'agence. Pour les informations concernant chacun des agent, veuillez vous référer à la section Addenda.

En 1998, tous les agents ont fait parvenir au bureau de l'unité de gestion les prescriptions à priori et les rapports d'exécution sur des formulaires conformes aux directives de l'agence

La gestion de ces documents a été traitée de façon suivante selon le document approuvé par le comité de suivi du sommet, le 27 mai 1996 :

A) Prescriptions à priori

Une vérification a priori s'avère nécessaire dans les cas où les critères d'admissibilité du traitement ne sont plus observables ni reconstituables après l'exécution.

Saisies dans les système SGFP manuellement et dans le cas où une prescription était choisie pour la vérification opérationnelle, elle devait être vérifiée dans un délai de 10 jours de sa réception. Si elle était non conforme, l'agent vérificateur faisait parvenir par télécopieur le rapport de la vérification à l'agent concerné.

B) Prescriptions à postiori

Elles sont reçues simultanément avec le rapport d'exécution. Le principe retenu est que l'on peut réaliser des parcelles-échantillons pour vérifier l'admissibilité du traitement après exécution. Comme par les années antérieures, le technicien forestier qui enregistrait les demandes de paiement dans le système SGFP visualisait toutes les prescriptions reçues en connaissance des critères d'admissibilité aux cahiers d'instructions techniques.

C) Rapports d'exécution.

Ces derniers sont accompagnés de la prescription sylvicole. Les agents les font parvenir sur des formulaires conformes aux directives de l'agence. Ceux qui ont un budget supérieur à 50 000 \$ doivent fournir les renseignements sur disquette afin d'en accélérer le traitement.

TABLEAU SOMMAIRE DE L'ANNÉE 1998

TYPE DE DOCUMENT	NOMBRE RECU	NOMBRE VÉRIFIÉ	%	VALEUR (\$)
Prescription terrain	834 ⁽¹⁾	87	10%	208 801.\$
Prescription plantation	1227 ⁽²⁾	93	8%	232 562.\$
Rapports d'exécution	1977 ⁽³⁾	182	9%	415 022.\$
Paf	573 ⁽⁴⁾	71	8	11 426.\$
TOTAL	4611	434	9	867 811.\$ (24%)

- 1 CORRESPOND AU NOMBRE DE RAPPORT D'EXÉCUTION PRÉPARATION DE TERRAIN ET ENTRETIEN DE PLANTATION.
- 2 Prescription totale recue - (1)
- 3 Sont exclus les 615 rapports de transport de plants qui ne font pas l'objet de la vérification opérationnelle
- 4 Les agents ne font pas parvenir de prescription accompagnant ce type de rapport

LE CHOIX DE LA VÉRIFICATION S'EST EFFECTUÉ À L'AIDE DU MODULE V.O. DU SYSTÈME SGFP. DANS LE CAS DES PLANTATIONS, L'AGENT VÉRIFICATEUR A EU RECOURS À UNE LISTE FOURNIE PAR LES AGENTS DE LIVRAISON. TOUS LES CHOIX SE FONT AU HASARD AVEC UNE INTENSITÉ DE VÉRIFICATION DONT L'OBJECTIF EST DE 10%.

Voici les données générales sur les activités vérifiées en 1998.

Valeur des travaux facturés : 3 624 988,00 \$⁽¹⁾

Nombre de traitements facturés ⁽²⁾ 3165

Le budget visé par la vérification est des 3 546 188,00\$. Est exclu , le transport des plants (615 rapports)

Traitement sylvicole + transport de plants + Paf

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS

TYPE	M/\$	%	NBRE	UNITÉ
Préparation de terrain	830,6	23	376	1072 ha
Reboisement	814,5	22	1242	3,2 millions
Entretien	663,2	18	458	1639 ha
Précommercial	1159,5	33	394	1434 ha
Commercial	22,4	0,5	37	48,9 ha
Voirie-Drainage	45,2	1,0	85	42,6 km
Paf*	89,6	2,5	574	
TOTAL	3625,0	100	3165	

Valeur moyenne par traitement : 1145.00\$

Valeur moyenne par traitement sylvicole : 1748,00 \$

Valeur et % des travaux vérifiés : 867 811 (24%)

2.- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

QUALITÉ DES TRAVAUX VÉRIFIÉS (Tableau 1a)

Ce volet de la vérification établit le nombre de traitements acceptables selon les critères d'exigence inscrits au cahier d'instructions techniques de l'agence et qui se traduit comme suit :

PRÉPARATION DE TERRAIN	95%
REBOISEMENT	85%
ENTRETIEN	95%
PAILLIS DÉGRADABLES	100%
PRÉCOMMERCIAL	100%
COMMERCIAL	100%
DRAINAGE	80%

Ainsi, pour que le traitement ne subisse aucune réduction, la qualité d'exécution doit être égale ou supérieure à cette note.

Pour l'ensemble de l'agence, nous avons pu constater que 99% des traitements ont atteint ces notes de passage.

QUANTITÉ DÉCLARÉE DES TRAITEMENTS VÉRIFIÉS

(Tableau 1b)

Pour l'évaluation des superficies facturées, l'agent vérificateur a utilisé le « GPS » pour établir la conformité ou non du secteur.

UNITÉ DE MESURE UTILISÉE :

PRÉPARATION DE TERRAIN	hectare (ha)
REBOISEMENT	nombre de mille plants/ha
ENTRETIEN	hectare (ha)
PRÉCOMMERCIAL	hectare (ha)
DRAINAGE	kilomètre (km)

COMMENTAIRES SUR LA RÉPARTITION PAR CLASSE

Vous trouverez dans le tableau 1b, le nombre de traitements qui ont nécessité une réduction monétaire.

Les agents qui ont traité de la superficie avec le glyphosate doivent produire un rapport spécifiant par projet, la quantité réalisée et la qualité obtenue.

TABLEAU 1a

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES								
RÉSULTATS DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX VÉRIFIÉS								
Tous les agents de livraisons								
Traitement	Traitements facturés	Traitements vérifiés		Traitements conformes		Répartition par classe de % des traitements pénalisés dont la qualité obtenue < qualité exigée		
	Nbre	Nbre	%	Nbre	%	1 à 10 %	11 à 25 %	26 % et +
Préparation de terrain	376	48	13%	48	100%			
Reboisement	627	33	5%	32	97%			1
Entretien	458	48	10%	46	96%		2	
Précommerciale	394	40	10%	39	98%	1		
Commerciale	37	3	8%	3	100%			
Voirie-drainage	85	11	13%	9	82%			2
TOTAL	1977	183	9%	177	97%	1	2	3

TABLEAU 1b

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES								
RÉSULTATS DE LA QUANTITÉ DÉCLARÉE DES TRAVAUX VÉRIFIÉS								
Tous les agents de livraisons								
Traitement	Traitements facturés	Traitements vérifiés		Traitements conformes		Traitements non conformes Répartition par classes		
	Nbre	Nbre	%	Nbre	%	5 à 10 %	11 à 25 %	26 % et +
Préparation de terrain	376	48	13%	38	79%	4	4	2
Reboisement	627	33	5%	21	64%	7	5	0
Entretien	458	47	10%	31	66%	3	10	3
Précommerciale	394	40	10%	31	78%	7	1	1
Commerciale	37	3	8%	3	100%	0	0	0
Voirie-drainage	85	11	13%	11	100%	0	0	0
TOTAL	1977	182	9%	135	74%	21	20	6

Voici le résumé des dates de réception de leur rapport :

AGENT	DATE DE RÉCEPTION	COMMENTAIRES
OGC BELLECHASSE-LÉVIS	10 JUIN 1998	Cet agent avait mesuré tous ces secteurs à l'automne 97
CONSEILLERS. FOR. REGION QUEBEC.*	22 JUILLET 1998	
OGC MONTMAGNY-L'ISLET	8 SEPT. 1998	Délai accordé par le secrétaire à la demande de ces agents jusqu'au 1 ^{er} sept. Suite à l'acquisition d'un GPS
CONS. FOR. COTE SUD	8 SEPT. 1998	Même commentaire que OGC Montmagny-L'Islet
OGC DORCHESTER.*	16 JUILLET 1998	
S.P.B. DE BEAUCE	20 JUILLET 1998	
GROUPE FORAM	12 JUILLET 1998	

RÉPARTITION DES TRAITEMENTS PÉNALISÉS (Tableau 2)

On doit interpréter d'après le tableau :

2 traitements ont été pénalisés pour l'ensemble de l'agence

Nous constatons que sur les 2 traitements ayant fait l'objet de réduction aucun n'avait été déclaré par les agents de livraison.

3.- RÉPARTITION MONÉTAIRES CONSÉQUENTES AUX RÉSULTATS D'EXÉCUTION.

Nous vous présentons aux tableaux 3 et 4 l'ensemble de la récupération financière suite à l'exercice de la v.o. de 1998.

Nous vous les présentons par traitement et par agent chacun ventilé selon le créneau de la vérification soit l'admissibilité, la qualité d'exécution, les quantités déclarées et autres pénalités (environnementale, perte de caissettes, etc.)

TABLEAU 2

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES				
QUALITÉ D'EXÉCUTION				
PROPORTION DES TRAITEMENTS PÉNALISÉS DÉCLARÉS PAR LES AGENTS DE LIVRAISON				
Agent	Traitements vérifiés (nbre)	Traitements pénalisés(nombre)		
		Agent	Vérificateur	%
05	34	0	1	0%
08	32	0	5	0%
09	12	0	5	0%
10	16	0	2	0%
32	30	0	0	0%
33	26	0	1	0%
41	3	---	---	---
55	2	---	---	---
74	1	---	---	---
80	27	0	1	0%
TOTAL	183		15	0%

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Réduction monétaire découlant de la V.O. Année 1998

(Ventilé par traitement)

Traitement	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autre		Total	
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$
Préparation	0	0	0	0	4	4134,50			4	4134,50
Reboisement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Entretien	0	0	0	0	8	3969,00			8	3969,00
Précommerciale	0	0	1	57,27	1	249,00			2	306,27
Commerciale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Voirie-drainage	0	0	1	369	0	0	0	0	1	369,00
Total	0	0	2	426,27	13	8352,50			15	8778,77

Tableau 4

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES Réduction monétaire découlant de la V.O. Année 1998 (Ventilé par agent de livraison)												
Agent de livraison	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autre		Total			
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$		
05	0	0	0	0	1	249	0	0	1	249,00		
08	0	0	1	57,27	4	4134,5			5	4197,77		
09	0	0	0	0	5	2835,00	0	0	5	2835,00		
10	0	0	0	0	2	931,5	0	0	2	931,50		
32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00		
33	0	0	0	0	1	202,5	0	0	1	202,50		
41	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00		
55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00		
74	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00		
80	0	0	1	369	0	0	0	0	1	369,00		
Total	0	0	2	426,27	13	8362,50	0	0	15	8778,77		

Un traitement non conforme à la vérification peut le devenir si les correctifs peuvent y être apportés et rencontrent les critères de conformité. En 1998, aucun traitement n'a pu être confirmé par des correctifs.

Pour l'ensemble des agents, 95% du montant récupéré est attribué à la déclaration de superficie qui est supérieure à celle mesurée par l'agent vérificateur.

Lors de la vérification des prescriptions à priori, si celles-ci ne sont pas admissibles au traitement, l'agent en est informé par télécopieur sur le rapport de vérification et un montant de 14568.5 a été ainsi reconduit en d'autres traitements, soit 7,9 ha de préparation de terrain: 9,2 ha de précommercial feuillu et 0,6 ha d'entretien de plantation.

En résumé, l'activité vérification opérationnelle cumule la somme de 23 347.\$ soit 3% (23347.\$/867811.\$) du montant cumulatif des prescriptions et rapports d'exécution vérifiés.

3.1 RÉDUCTION MONÉTAIRE COMPARATIVE SUR 3 ANS.

Ces années correspondent à la mise en place de l'agence et à l'application des directives qui ont été adoptées par le C.A.

Voici ce que le tableau 5 nous indique sur une période de 3 ans.

- les réductions attribuées aux critères d'admissibilité et autres sont minimes et en voie d'amélioration.
- à l'item qualité du traitement, il y a la plus forte amélioration des 4 éléments vérifiés.
- la déclaration de la quantité est l'item à améliorer par certains agents et l'utilisation généralisée du GPS devrait permettre de l'atteindre.

Sur le tableau 6, il est démontré qu'il y a une variation dans les réductions par année. Les agents avec un budget inférieur à 100,000.\$ (41-55-74) n'ont pas de réduction depuis 2 ans.

4.- ÉVALUATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les principaux éléments vérifiés sont les suivants :

PRESCRIPTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du conseiller accrédité et/ou du producteur forestier reconnu - Concordance entre les informations du certificat et celle de la prescription (code + no. producteur) - Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF - Présence et exactitude des codes de production et des taux
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de toutes les informations techniques - Données techniques déclarées conformes aux critères d'admissibilité énoncés dans le cahier des normes techniques
Conformité terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain

RAPPORT D'EXÉCUTION :

RAPPORT D'EXÉCUTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du conseiller accrédité et/ou du producteur forestier reconnu - Concordance entre les informations du certificat et celle de la prescription (code + no. producteur) - Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF - Présence et exactitude des codes de production et des taux
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain - Présence des informations techniques exigées pour chaque traitement - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain (excluant les résultats de qualité et de quantité)
Conformité de la qualité déclarée	<p>Pour être considéré conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pourcentage de qualité d'exécution déclaré par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5% de celle de l'agent vérificateur)
Conformité de la quantité déclarée	<p>Pour être considéré conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la quantité déclarée par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5% de celle de l'agent vérificateur)

TABLEAU 6

RÉDUCTION MONÉTAIRE DÉCOULANT DE LA V.O.
VENTILÉE PAR AGENT SUR 3 ANS.

AGENT	ANNÉE 1996		ANNÉE 1997		ANNÉE 1998	
	\$	%	\$	%	\$	%
05	1539.00	11	626.00	5	249.00	3
08	4348.52	32	8803.96	71	4197.77	48
09	1431.00	10	318.00	3	2835.00	32
10	0	0	906.00	7	913.50	11
32	707.10	5	1053.50	9	0	-
33	0	0	477.00	4	0	-
41	5629.00	42	0	-	0	-
55	0	-	0	-	0	-
57	0	-	0	-	NON ACRÉDITÉ	
74	0	-	0	-	0	-
80	162.00	1	154.55	1	369.00	4
TOTAL	13816.62	100	12338.90	100	8778.77	100

Pour l'ensemble des agents (tableau 7) que ce soit pour les prescriptions ou les rapports d'exécution, 98% des renseignements administratifs sont conformes et confirment que l'utilisation des fichiers informatiques est fiable.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

En 1998, l'exécution de la validation des demandes de paiement a été améliorée par rapport à 1997 soit :

- diminution du nombre de factures pour l'ensemble des agents;
- moins de documents non conformes et mis en attente;
- il y a eu moins de demandes de renseignements suite à la facturation au bureau du Ministère.

En 1999, toutes les tâches administratives de facturation seront réalisées à l'agence.

Vous trouverez dans les annexes à la fin du rapport les résultats de chaque agent.

5.- ÉPIDÉMIE DE LA TENTHRÈDE À TÊTE JAUNE

Voici les données du relevé aérien des 3 dernières années concernant les dommages causés par cet insecte sur le territoire de l'agence.

ANNÉE	NIVEAU DE DÉFOLIATION		
	LÉGER	MODÉRÉ	GRAVE
1996	105	24	32
1997	27	25	135
1998	42	29	125

Suite à la décision du c.a. de l'agence du 26 juin 1998, le secrétaire exécutif a fait parvenir une lettre aux agents mentionnant les directives à appliquer pour minimiser la propagation de l'infestation.

Tableau 7

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
<u>SERVICES TECHNIQUES</u>						
Tous les agents de livraison						
<u>PRESCRIPTION</u>						
Type de vérification	Nombre vérifié	Conforme		Répartition de la non-conformité	Répartition	
		Nbre	%		Nbre	%
Administratif	180	176	98	-Signature et date -Concordance entre le certificat et la prescription -Présence d'un PAF -Codes de prod. & taux	4	100
Technique	180	161	89	-Présence des informations -Données techniques conformes aux critères d'admissibilité	12 7	63 37
Terrain	180	173	96	-Croquis présent et conforme au terrain -Données techniques déclarées conformes au terrain	1 6	14 86
<u>RAPPORT D'EXÉCUTION</u>						
Type de vérification	Nombre vérifié	Conforme		Répartition de la non-conformité	Répartition	
		Nbre	%		Nbre	%
Administratif	254	248	98	-Signature et date -Concordance entre le certificat et le rapport d'exécution -Présence d'un PAF -Codes de prod. & taux	6	100
Technique	183	169	92	-Croquis présent et conforme -Présence des informations -Données techniques transmises sur le rapport conformes au terrain	3 6 5	21 42 37

Les cartes sont disponibles au bureau du ministère pour consultation. De façon générale, l'insecte n'a pas agrandi le territoire inspecté. En 1999, il sera opportun d'évaluer la situation.

Vous trouverez en annexe sur les pages 17a et 18 le texte intégral du rapport du relevé de cet insecte sur le territoire de l'agence.

6.- COMMENTAIRES CONCERNANT LA QUALITÉ DES PLANTS FEUILLUS.

Le vérificateur a demandé au responsable du relevé des insectes et maladies de visiter plusieurs plantations de feuillus et de commenter au service concerné l'état des plants. Vous pouvez lire son compte rendu « Gelure d'entreposage » en annexe.

7.- CONCLUSION

Dans l'ensemble, le fonctionnement s'est amélioré par rapport à l'année antérieure dû à l'application des différentes directives de l'agence.

En autres, la venue du bulletin annuel n'est pas étranger aux améliorations constatées.

des titulaires ayant produit une déclaration

Liste

- A. Lapointe & Fils ltée
- Abitibi-Consolidated inc.
- Adélar Goyette & Fils Ltée
- Blanchette & Blanchette inc.
- Bois Daaquam inc.
- Boiscarvin inc.
- Clermond Hamel ltée
- Daíshowa inc.
- Domtar inc.(C.A. Windsor)
- Entreprises J.M. Champeau inc.
- F. F. Soucy inc. & Ass.
- Gestofor inc.
- Industries manufacturières Mégantic inc.
- Industries Maibec inc.
- Joseph Audet ltée
- L-H Plante & Fils inc.
- Les Lattes N. G. inc.
- Matériaux Blanchet inc.
- Norampac inc. Division Cabano
- Panneaux Malette OSB
- Produits forestiers Domtar(Beauce)
- Produits forestiers D.G.
- Scierie A.Lemay &Fils inc.
- Scierie Arbotek inc.
- Scierie Bel-Ache ltée
- Scierie J. Laflamme inc.
- Scierie Leduc inc.
- Scierie Lemieux & Fils inc.
- Scierie Pelem inc.
- Scierie Tech inc.
- Wilfrid Paquet & Fils ltée

des membres réguliers
Liste officielle

- Abitibi-Consolidated inc.
- Bégin & Bégin inc.
- Bois Daaquam inc.
- Couture & Fils
- Clermont Hamel ltée
- Eloi Moisan inc.
- F.F. Soucy inc. & Société en commandite
- Group. forestier de Bellechasse-Lévis inc.
- Group. forestier de l'Islet inc.
- Group. forestier de Montmagny inc.
- Group. forestier du Sud de Dorchester inc.
- Industries Maibec inc.
- Joseph Audet ltée
- M.R.C. de Bellechasse
- M.R.C. de Montmagny
- M.R.C. des Chutes-de-la-Chaudière
- M.R.C. des Etchemins
- M.R.C. Desjardins
- Matériaux Blanchet inc.
- Moulibois enr.
- Mun. de Sainte-Apolline-de-Patton
- Mun. de Tourville
- Mun. Lac-Frontière
- Mun. Notre-Dame-du-Rosaire
- Mun. Saint-Adalbert
- Mun. Saint-Anselme (paroisse)
- Mun. Saint-Benjamin
- Mun. Saint-Camille-de-Lellis
- Mun. Saint-Charles-de-Bellechasse
- Mun. Saint-Cyprien
- Mun. Saint-Damien-de-Buckland
- Mun. Sainte-Aurélie
- Mun. Sainte-Claire
- Mun. Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin
- Mun. Sainte-Justine
- Mun. Sainte-Perpétue
- Mun. Sainte-Rose-de-Watford
- Mun. Sainte-Sabine
- Mun. Saint-Etienne-de-Beaumont
- Mun. Saint-Etienne-de-Lauzon
- Mun. Saint-Eugène

des membres réguliers
Liste officielle

- Mun. Saint-Fabien-de-Panet
- Mun. Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Mun. Saint-Just-de-Bretenières
- Mun. Saint-Léon-de-Standon
- Mun. Saint-Louis-de-Gonzague
- Mun. Saint-Luc-de-Bellechasse
- Mun. Saint-Magloire
- Mun. Saint-Malachie
- Mun. Saint-Marcel
- Mun. Saint-Nazaire-de-Dorchester
- Mun. Saint-Nérée
- Mun. Saint-Omer
- Mun. Saint-Pamphile
- Mun. Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- Mun. Saint-Prosper
- Mun. Saint-Zacharie
- Office des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
- Pâte Mohawk ltée
- Pianos A. Bolduc inc. (Les)
- Produits forestiers Domtar (Windsor)
- Produits forestiers Domtar (Beauce)
- Scierie A. Lemay et Fils inc.
- Scierie Arbotek inc.
- Scierie J. Laflamme inc.
- Scierie Leduc inc.
- Synd. prod. de bois de la région de Québec
- Ville de Lac-Etchemin
- Ville de Lévis
- Ville de l'Islet
- Ville de Montmagny

de 1999-2000 Enjeux

Nous voilà rendus au terme de deux ans et demi de fonctionnement. L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a maintenant pris son envol et elle a commencé à se positionner au niveau régional. Elle est maintenant prête à affronter les enjeux de la prochaine année.

Le premier défi à relever sera de concevoir une table des agences régionales afin, de permettre aux permanents d'échanger sur les modes de fonctionnement de chacun et, de se concerter sur des dossiers similaires pour les faire progresser plus rapidement. À un second niveau, les présidents des agences ont manifesté le désir de se rencontrer durant la prochaine année afin de discuter et de prendre des ententes sur les dossiers nationaux et régionaux.

Le plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) a franchi sa première étape en la réalisation du document préliminaire au PPMV. Les administrateurs ont mentionné leurs attentes envers les différents partenaires et, ils ont commencé à se positionner sur les objectifs et les orientations à envisager à l'intérieur du plan de protection.

Nous devons durant la prochaine année réaliser le cœur du PPMV. Pour y arriver, les propriétaires, tous les partenaires et les intervenants du milieu forestier des Appalaches seront sollicités pour établir et valider les assises du plan de protection et de mise en valeur. Nous allons devoir respecter la propriété privée et les préoccupations des gens qui vivent et qui côtoient le milieu de la forêt privée.

L'Agence des Appalaches a fait réaliser par les Syndicats et l'Office de son territoire un document stratégique, pour le transfert de connaissances, la formation et l'information.

De plus, elle a offert avec l'aide de ces mêmes organismes une formation aux propriétaires de lots boisés. Pour la prochaine saison, l'Agence devra mettre en application une programmation des activités de transfert de connaissances, des activités de formation et d'information auprès des propriétaires forestiers pour l'ensemble de son territoire.

Le sondage réalisé auprès des propriétaires de lots boisés devra servir de base de référence pour nous aider à orienter nos décisions et nos interventions auprès des propriétaires si nous voulons répondre à leurs besoins.

La vérification opérationnelle 1998-99 auprès des agents de livraison accrédités nous indique que les services rendus sont de qualité et respectent les normes établies par l'Agence des Appalaches. Nous devons maintenir ce niveau de qualité des services offerts auprès des producteurs forestiers pour chacun des secteurs de notre territoire. De plus, nous devons chercher à sensibiliser le plus de propriétaires à réaliser des travaux d'aménagement sur leur lot.

Finalement, l'Agence devra augmenter son implication au sein des différents comités consultatifs et de développement économique de son milieu. La concertation avec les différents intervenants et partenaires régionaux peut nous apporter que des échanges constructifs pour le développement d'expertise régionale.

Martin Loiseau, ing. f.
Secrétaire exécutif

